

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

COMMUNE D'IZEL LES EQUERCHIN

ARRONDISSEMENT D'ARRAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CANTON DE BREBIERES

DU CONSEIL MUNICIPAL du **Mardi 23 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le 23 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme DUBOIS Corinne, Maire, en suite de convocation en date du 18 septembre 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Étaient présents :

Mme DUBOIS Corinne, Maire, Mr LEMPREUR Michel, Mme HERMANT Marie-Pierre, Adjoints, Mr HERBIN Benoît, Mme DUSAUTOIR Sandra, Mr HOUZIAUX Georges, Mr PRUVOST Jean-Bernard, Mme DELABRE Nadine, Mr BLONDIN Franck, Mme OLRY Elisabeth, Mr. PETIT Bruno, Mme BACQUET Isabelle, Mme GODART Sarah, Mme VAN AUDEKERK Bérénice, Conseillers municipaux.

Absent excusé :

Mr OBRY Benoît, ayant donné pouvoir à Mme DELABRE Nadine.

Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux et constaté que les conditions de quorum étaient atteintes. Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme VAN AUDEKERK Bérénice.

Les comptes-rendus des 30 juillet, 23 juin et 9 juin 2020 sont approuvés à l'unanimité.

Ajout de questions à l'ordre du jour :

Mme la Maire propose l'ajout des 2 points suivants à l'ordre du jour :

- Décision modificative budgétaire
- Surcoût lié au COVID sur le chantier des abords de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise l'ajout de ces deux questions à l'ordre du jour du présent Conseil Municipal

1 – FINANCES

1.1 - Surcoût lié au COVID sur le chantier des abords de la salle des fêtes

Conformément à l'Ordonnance 2020-319 du 25 mars 2020 portant sur la répartition des surcoûts liés au COVID, Mme la Maire donne lecture d'une situation de l'entreprise BROUTIN TP facturant ses surcoûts sur le lot 1 d'un montant global de 19.965 € constitués notamment de frais d'immobilisation de containers sur les chantiers et d'achats d'EPI.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 15 voix contre 0 voix de ne pas prendre en charge ces surcoûts.

1.2 – Décision modificative Budgétaire

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, la décision modificative suivante :

Chapitre 012 Article 6411 – 18900 €

Chapitre 65 Article 65888 + 18900 €

afin de reverser à l'Agence de l'Eau les redevances perçues par le service des eaux en 2019.

1.3 - Avenant à la convention de mise à disposition de la salle des fêtes

Mme la Maire propose de revoir le tarif de mise à disposition de la salle des fêtes à la Communauté de Communes Osartis-Marquion, pour l'organisation des classes Théâtre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'augmentation de l'indemnité à 2.800 €/an.

2 – AFFAIRES GENERALES

2.1 – Présentation du rapport d'activité du Service des Eaux 2019

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le dernier rapport d'activité 2019 du Service des Eaux présenté par Mr PRUVOST Jean-Bernard.

2.2 – Désignation d'un correspondant Défense

Mme la Maire fait appel à candidature pour mise en place d'un Conseiller Municipal en charge des questions de défense pour la commune. Se présente comme candidate Mme DUSAUTOIR Sandra. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de retenir à l'unanimité la candidature de Mme DUSAUTOIR Sandra.

2.3 – Désignation d'un Référent Sécurité Routière

Mme la Maire fait appel à candidature pour nomination d'un élu « Référent Sécurité Routière ». Se présente comme candidat Mr HERBIN Benoît.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de retenir à l'unanimité la candidature de Mr HERBIN Benoît.

2.4 – Mise en place d'un règlement intérieur

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que dans un délai de six mois suivant leur installation, les conseils municipaux des communes de plus de 1.000 habitants doivent établir leur règlement intérieur. Cette formalité étant imposée par la loi, Mme la Maire propose la désignation de 6 volontaires afin d'établir ce règlement intérieur qui sera présenté prochainement au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de retenir les candidatures suivantes (4 rédacteurs et 2 relecteurs) : Mr HOUZIAUX Georges, Mr PRUVOST Jean-Bernard, Mme DUBOIS Corinne, Mme HERMANT Marie-Pierre, Mr BLONDIN Franck et Mr PETIT Bruno.

3 – POINTS DIVERS

– Projet d'arrêté Municipal prescrivant l'entretien de la voirie

Mme la Maire propose une réflexion aux membres du conseil municipal sur la nécessité de prendre un arrêté concernant l'entretien, par les riverains, de la voirie (trottoirs et caniveaux) et des mesures à prendre en cas de non-respect de celui-ci. Après concertation les élus sont favorables à la prise de cet arrêté, par Mme la maire, qui sera présenté lors de son prochain conseil.

- Chantier Jeunes

Mme VAN AUDEKERK Bérénice retrace la mise en place de l'organisation des chantiers jeunes. Des briefings réguliers et un ajustement des tâches ont permis d'optimiser le volume d'heures allouées pour cette semaine de gros travaux. Les retours sont très positifs.

- Accueil Collectif des mineurs

Mr HERBIN Benoît présente le bilan d'activité du centre de loisirs d'été ainsi que les résultats de l'enquête de satisfaction qui a été proposée aux parents et aux enfants en fin de centre. Malgré les contraintes liées au COVID, nous constatons que les résultats sont très satisfaisants.

- Points sur les travaux en cours :

- Concernant le chantier des abords de la salle des fêtes : Mr LEMPREUR Michel signale que l'engazonnage est programmé pour fin septembre. L'implantation des arbres et la pose du mobilier urbain suivront.
- Concernant le chantier de la rue Jules Verne : Mr LEMPREUR Michel indique que le chantier touche à sa fin. Les riverains ont manifesté leur satisfaction.
- Suite à l'interpellation de plusieurs riverains, la commune a commandé un stock de petits cailloux pour la réfection des trottoirs les plus abimés.

- Au 1^{er} janvier 2020, la loi EGAlim, article 28, interdit l'utilisation de bouteilles d'eau plate en plastique à usage unique dans le cadre des services de restauration collective scolaire sur les territoires desservis en eau potable. La commune va donc se doter d'une fontaine à eau réservée exclusivement à la cantine.
- Les panneaux de pré-signalisation des feux tricolores sont en cours d'installation.
- Des raquettes « STOP» ont été réalisées par le service technique afin de renforcer la sécurité des enfants lors de la traversée de route pour se rendre à la cantine.
- Suite à plusieurs demandes des riverains de la rue de Lens concernant la dégradation de la chaussée, Mme la Maire informe qu'elle sollicitera prochainement le Conseil Départemental pour la réfection de celle-ci.

- **Proposition d'un planning de RCM**

Afin d'optimiser l'organisation personnelle de chacun, Mme la Maire propose de réserver des dates pour des réunions mensuelles du conseil municipal en novembre et décembre. Les élus valident cette proposition. Toutefois cette planification peut être modifiée si l'actualité l'impose.

- **Informations diverses**

- Projet Eoliennes :

Les représentants des sociétés VALECO / INTERVENT ont présenté l'état d'avancement de leur projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire d'IZEL LES EQUERCHIN-QUIERY LA MOTTE initié en 2012.

- Formation 1^{er} Secours :

5 agents municipaux bénéficieront de la formation PSC1 le 14 octobre 2020 à IZEL LES EQUERCHIN.

La séance est levée à 20 heures 50.

La Maire,
Mme DUBOIS Corinne



